#CYBERSÉCURITÉ

La violation du trimestre
Les attaques dans le *cloud* public

Julie constate que les données sensibles de ses clients sont accessibles sur internet.

Elle passe rapidement en revue les causes potentielles de l'incident.

Comment le pirate a-t-il pu procéder ?

Après avoir pris contact avec son RSSI, Julie vérifie les journaux (*logs*) pour y trouver des indices.

En parallèle, Julie appelle son DPO. Pour lui, pas de doute : c'est une violation de données au sens RGPD !

Elle a 72h pour notifier la violation à la CNIL et informer les personnes concernées.

Pour éviter que l'incident ne se reproduise, Julie met en place toutes les mesures préconisées par la CNIL et l'ANSSI.

Retrouvez tous nos conseils sur **cnil.fr**

CNIL.
COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE & LIBERTÉS